

opinions Mercredi 14 septembre 2011

Noms de famille: les dérives de l'égalité vers l'égalitarisme

Par Michel Barde, membre du comité de l'Union patronale suisse

Le règlement du nom de famille des époux et de leurs enfants reste un sujet de vive controverse. Les Chambres fédérales se prononceront ce mois de septembre sur une initiative parlementaire qui propose de modifier les règles afin de respecter le principe de l'égalité des sexes contenu dans la Constitution. Un projet qui suscite l'ire de Michel Barde, de l'Union patronale suisse

Cohérent dans la logique qui a présidé à son insertion dans la Constitution fédérale, le principe d'égalité respectait l'identité de chacun des sexes et leur complémentarité. Mars et Vénus ne sont pas la même planète et le respect de leurs comportements propres devait en être la clef de voûte.

Trente ans se sont écoulés et le système est en passe de dériver. Voilà déjà bien des années que le professeur Fritz Sturm de l'Université de Lausanne annonçait que «l'égalité serait un raz de marée incontournable dont les enfants seraient les premières victimes». Il était en deçà de la réalité. Car c'est aujourd'hui toute la société – et non plus les seuls enfants – qui va être victime du passage de l'égalité à l'interchangeabilité et à l'égalitarisme.

Se fondant, notamment, sur un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme pris en 1994 à une infime majorité – certains juges se désistant en considérant que la question relevait de chaque Etat et non pas de leur juridiction – les [Chambres fédérales](#) s'apprêtent à chambouler les «noms de famille» qui risquent dès lors de ne plus exister. Le choix du nom des enfants – enjeu majeur de cette «réforme» – reste, semble-t-il, en cas de désaccord, en suspens, entre le tirage au sort, l'imposition par un juge et l'octroi automatique du nom de la mère, ce qui montrerait les limites du principe de l'égalité. La relation de l'enfant à la mère est en effet, par nature, plus forte qu'avec le père, surtout en cas de séparation ou de divorce. Dans ces cas-là, les pères pourraient perdre le seul lien qui leur reste parfois avec leurs enfants, qui est celui du nom, tout en étant contraints de verser des pensions qui, dès l'âge de la majorité, ne sont plus déductibles!

Nombre de psychologues et de généalogistes – dont des femmes! – s'inquiètent profondément de cette perte d'identité et de «traçabilité» qui aura de graves conséquences sur l'ensemble de la société. Certains d'entre eux et d'entre elles annoncent, le cas échéant, un référendum que l'on ne pourrait qu'appuyer.

Mais ce n'est pas tout. La Cour européenne de justice de l'Union européenne a rendu, le 1^{er} mars dernier, un jugement qui interdit de prendre en considération le sexe de l'assuré comme facteur de risque. Or, ces risques sont très différents en fonction des accidents, de l'espérance de vie et d'autres cas. Comment les assurances calculeront-elles les primes dès lors que les références statistiques ne pourront plus être utilisées?

Ce faisant, c'est en vérité le principe même de l'égalité qui sera bafoué. Car ce principe, dans son fondement et sa jurisprudence, suppose que soit considéré comme égal ce qui est égal et différent ce

qui est différent. Le summum de la dérive réside dans la revendication d'organiser les élections sur la base de deux collèges électoraux, un masculin et un féminin. L'égalité ne serait parfaite qu'avec la séparation totale des genres!

Il ne s'agit pas ici que de questions «techniques». Elles ont un prolongement politique. Une très large fraction de la population – en Suisse comme dans l'Union européenne – rejette ces dispositifs qu'elle perçoit comme totalement contraires aux «us et coutumes», au «vivre ensemble» de la société et au maintien de ses repères. Le résultat est inquiétant: il se manifeste par une méfiance de plus en plus grande face aux institutions supranationales qui perdent de leur crédit et par le recours aux partis extrémistes de gauche ou de droite qui prônent un retour aux valeurs purement nationales – pour ne pas dire nationalistes. Il suscite, dans le monde, des interrogations de plus en plus vives face à ce qui est perçu comme une dérive de l'Occident faite, paradoxalement, d'un égalitarisme tyrannique et d'un individualisme outrancier.

Le temps est venu d'en revenir aux principes fondateurs de l'égalité.

LE TEMPS © 2011 Le Temps SA